



Metz, jeudi 17 février 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00779

Pris en application :

**Autres événements (organisation de deux battues
pour réduction de la population de sangliers)****MOSELLE CANALISEE****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- le 27/02/2022 de 07:30 à 11:00**

o Moselle canalisée

entre les pk 306.700 (écluse d'Ars-sur-Moselle) et pk 283.410 (écluse de Talange)

Commentaire :

La Préfecture de la Moselle organise deux battues de régulation des sangliers, une au sud de Metz entre le pont de Moulins-Lès-Metz et la dérivation de Montigny-lès-Metz, l'autre entre La Maxe et Hauconcourt.

Durant ces deux opérations, la navigation sera interrompue entre les écluses d'Ars-sur-Moselle et Talange.

Les bateaux avalants seront gardés en attente à l'écluse d'Ars-sur-Moselle, les bateaux montants et avalants seront gardés en attente à l'écluse de Metz et les bateaux montants seront gardés en attente à l'écluse de Talange.

Les bateaux de commerce stationnés au Nouveau Port de Metz ainsi qu'au port de Hauconcourt devront rester stationnés à quai durant la fourchette horaire indiquée.

Mesdames et messieurs les mariniers et usagers de la voie d'eau devront se conformer aux directives qui leur seront données par le personnel en poste aux écluses d'Ars-sur-Moselle, Metz, Talange et par la police fluviale.

Service(s) à contacter :

UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7

Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57

Date limite d'affichage :

28/02/2022

Chef Agence

Signé

Claude THIEBAUT